

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00698
Numéro SIREN : 793 806 803
Nom ou dénomination : A8 DRIVE

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2018 sous le numéro de dépôt 4761

GÉRARD FANTINO

EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE MARSEILLE

*Certifié Sincère
et Vrai*

TUB

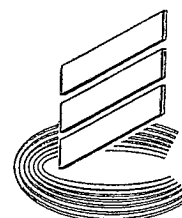
SAS « A8 DRIVE »

2793, Chemin de Saint Claude
Centre Galaxy

06600 ANTIBES

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017



COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet Mr Gérard FANTINO, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par SAS A8 DRIVE ,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2017 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	658 352
Chiffre d'affaires hors taxes	2 581 134
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	96 760

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour Mr Gérard FANTINO
Fait à ANTIBES le 09/04/2018

GERARD FANTINO
EXPERT-COMPTABLE DPL
11, Boulevard Esch
06600 ANTIBES
04 93 34 44 40



*Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)*

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				X	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-1), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:														Adresse du siège social:															
SAS A8 DRIVE 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 06600 Antibes																													
SIRET		7	9	3	8	0	6	8	0	3	0	0	0	1	1	Mél: franck.azria@wanadoo.fr													
Adresse du principal établissement:														Ancienne adresse en cas de changement:															

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

[illegible]

B	ACTIVITÉ
---	----------

Activités exercées	Restauration de type rapide	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------	--

C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
---	---

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	5 380	Bénéfice imposable à 28%	36 880	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120				

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
 PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 *quinquies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zone franche urbaine ☐ Pôle de compétitivité ☐
 Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ Autres dispositifs ☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐
 Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065 SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%		
--	--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Mr Gérard FANTINO 11 Boulevard Foch Le Varèse 06600 ANTIBES Tél: 0493344440		GERARD FANTINO EXPERT-COMPTABLE DPLE 11, Boulevard Foch Tél: 06600 ANTIBES 0493344440	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 09042018 Lieu: Antibes	
		Qualité et nom du signataire: Mr AZRIA Franck Président	
Tél:		Signature:	

F	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	75 147	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e		
				f		
				g		
				h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	72 630
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	2 517
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)	75 147

G	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>
----------	--

[illegible]

H	DIVERS
---	--------

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

HBR 50, Avenue Wilson 93214-LA PLAINE SAINT DENIS

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RN 285, Route du Cannet 06250-MOUGINS

I	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

IMPOT SUR LES SOCIETES

ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

RELEVÉ DE SOLDE 2018



2572-SD

Art. 360 de l'annexe III au CGI

Dénomination

SAS A8 DRIVE

Adresse

2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 066

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt les demandes de remboursement liées aux créances de crédits d'impôt doivent figurer impérativement sur le formulaire 2573

NOUVEAUTES

- Suppression de la contribution exceptionnelle à compter des exercices clos le 31/12/2016
- Prise en compte du calcul d'IS au nouveau taux normal à 28 % pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2017 (voir notice pour les conditions d'application)
- Ajout des éléments relatifs à la contribution exceptionnelle sur l'IS et à la contribution additionnelle à la contribution exceptionnelle.

SIREN 793806803 Exercice social du 010117 au : 311217

I - IS Brut

	Base	Taux	Montant
I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice			
I-A01 Impôt sur les sociétés (au taux normal à 33, 1/3 %)	5 380	33,1/3 %	1 793
I-A02 Impôt sur les sociétés (au taux normal à 28 %)	36 880	28,00%	10 326
I-A03 Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	38 120	15,00%	5 718
I-A04 Impôt sur les plus-values nettes			
I-A05 Autre impôt à taux particulier			
I-A06			
Total IS Brut	15		17 837

II - Créances

II-A - Créances non reportables et non restituables

IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.

II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	16
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	17
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18
II-A04	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44
II-A05	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A04)	
II-A06	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A06 - II-A05)	17 837

II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)

IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.

Créances reportables et non restituables

II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE	40	35
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		

Créances reportables et restituables

II-B03	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement	65	64	34 228
II-B04	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement			
II-B05	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)			
II-B06	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N	33		
II-B07	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)			
II-B08	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N	34		
II-B09	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
II-B10	CIR - Crédit d'impôt recherche au titre de N	31		
II-B11	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)			
II-B12	Nouvelles créances non répertoriées de N	50		
II-B13	Type de créance portée dans la ligne II-B11			
II-B14	Sous total (total II-B01 à II-B12 sauf la ligne II-B08 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)			34 228
II-B15	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A06 - II-B14)			

II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice

IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25
II-C05	APR - Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	26
II-C06	EXP - Crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale	27
II-C07	PTZ - Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	30
II-C08	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	45
II-C09	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	48
II-C10	MAI - Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	52
II-C11	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'œuvres audiovisuelles	53
II-C12	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56
II-C13	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58
II-C14	CAI - Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	59
II-C15	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	60
II-C16	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	61
II-C17	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	62

II-C18	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif	(montant du préfinancement	67	)	63
II-C19	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement	(montant du préfinancement	68	)	66
II-C20	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant				70
II-C21	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus				49
II-C22	Type de créance portée dans la ligne II-C21				
II-C23	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C21 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)				
II-C24	IS dû après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt dû (II-B14-II-C23)				

II-D - Acompte de l'exercice

II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	11 859
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C22 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C22) est reporté en case 06		

II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38
--------	---	----

III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)

	Base	Taux	Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS	3,30%	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)		
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08		

IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)

	Montant
IV-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09

V - Montant de la contribution exceptionnelle sur l'IS (CEI) et de la contribution additionnelle à la contribution exceptionnelle (CAE)

V-A - Contribution exceptionnelle sur l'IS (CEI)

V-A01	Montant du chiffre d'affaires soumis aux contributions exceptionnelle et additionnelle	71
V-A02	Montant de la base de la contribution exceptionnelle sur l'IS	72
V-A03	Taux de contribution exceptionnelle sur l'IS [Si 1 000 000 000 € < CA (71) < 1 100 000 000 €, Taux = 15 x (CA (71) - 1 000 000 000) / 100 000 000, Sinon 15,00 %]	73
V-A04	Montant dû de contribution exceptionnelle sur l'IS (Base (72) x Taux (73))	74
V-A05	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières	75
V-A06	Acompte versé de contribution exceptionnelle	76
V-A07	Le solde de CEI à payer (Ligne V-A04 - Ligne V-A05 - Ligne V-A06) est reporté en Ligne 77 - L'excédent de CEI (Ligne V-A05 + Ligne V-A06 - V-A04) est reporté en Ligne 78	

V-B - Contribution additionnelle à la contribution exceptionnelle (CAE)

V-B01	Montant de la base de la contribution additionnelle	79
V-B02	Taux de contribution additionnelle sur l'IS [Si 3 000 000 000 € ≤ CA (71) < 3 100 000 000 €, Taux = 15 x (CA (71) - 3 000 000 000) / 100 000 000, Sinon 15,00 %]	80
V-B03	Montant dû de contribution additionnelle sur l'IS (Base (79) x Taux (80))	81
V-B04	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières	82
V-B05	Acompte versé de contribution additionnelle	83
V-B06	Le solde de CAE à payer (Ligne V-B03 - Ligne V-B04 - Ligne V-B05) est reporté en Ligne 84 - L'excédent de CAE (Ligne V-B04 + Ligne V-B05 - V-B03) est reporté en Ligne 85	

RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	06 11 859
Contribution exceptionnelle	77	78
Contribution additionnelle à la contribution exceptionnelle	84	85
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Totaux	05	10 11 859

Montant à payer (case 05 - case 10)

11

ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)

12

11 859

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant

13

Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée

Date limite de paiement

Montant à Imputer

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF)

14

11 859

Votre service des impôts vous informe des autres données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date : 09/04/2018	Téléphone		Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)
Chèque	Télépaiement		
Virement			

Paiement du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée	Date limite de paiement	Montant à Imputer
--------------------	-------------------------	-------------------

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme :	Date :	N° d'opération :	Date de réception :
---------	--------	------------------	---------------------

IMPOT SUR LES SOCIETES

ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CREDITS D'IMPOT

DENOMINATION SAS A8 DRIVE

Adresse 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A
06600
06600 AntibesNom et adresse personnelle de l'exploitant
(pour les entreprises individuelles)

SIREN 7 9 3 8 0 6 8 0 3

Société bénéficiant du régime de l'intégration fiscale ☐**I – Demande de remboursement de créances**

	Nature de la créance	Année d'origine de la créance	Montant de l'intérêt légal (uniquement dans le cadre du report en arrière de déficit)	Montant du remboursement demandé	A compléter exclusivement en cas de demande formulée suite à l'ouverture d'une procédure collective		Motif de la demande : jeune entreprise innovante (JEI), PME au sens communautaire (PME), entreprise nouvelle (ENN)	Demande d'imputation sur échéance future		
					Nature de la procédure	Date d'ouverture de la procédure		Typologie d'impôt ou taxe	Date de l'échéance	Montant à utiliser
1	CIC	2017		16 391			PME			
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

II – Cession de créances lors de l'entrée dans un groupe de sociétés (article 223 A du CGI) créance née du report en arrière des déficits*A remplir par la société membre du groupe et par la société mère et à déposer auprès du service des impôts dont elles dépendent*

SIREN de la société tête de groupe										
	Date de clôture de l'exercice de détermination du crédit, de la créance ou de la réduction d'impôt	Date de cession de la créance	SIREN de la société à l'origine de la créance							Montant de la cession
1										
2										
3										
4										
5										

III – Transfert de créances a la société absorbante ou bénéficiaire d'un apport

A remplir par la société absorbante ou bénéficiaire d'un apport et par la société absorbée ou apporteuse et à déposer auprès du service des impôts dont elles dépendent

SIREN de la société absorbante ou bénéficiaire des apports

	nature du crédit, de la créance ou de la réduction d'impôt :	date de clôture de l'exercice de détermination du crédit, de la créance ou de la réduction d'impôt	Date du transfert de la créance	SIREN de la société à l'origine de la créance	Montant du transfert
1					
2					
3					
4					
5					

IV – Reversement de crédit d'impôt (pour les entreprises passibles de l'IS)

	nature du crédit, de la créance ou de la réduction d'impôt :	date de clôture de l'exercice de détermination du crédit, de la créance ou de la réduction d'impôt	Date du transfert de la créance	Montant du reversement	Intérêt de retard
1					
2					
3					
4					
5					

V – Cadre réservé à l'Administration

Numéro MEDOC :

Cachet du poste comptable

Date et signature

A

LE

SIGNATURE

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE

du

Adresse 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 06600 Antibes

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	Mr BARBIERE René Directeur				15, Av Frédéric Mistral 06150 CANNES LA BOCCA				
2	Mme BONIN Stéphanie Assistant Manager				44, Av Franklin Roosevelt 06110 LE CANNET				
3	Mme IFERGAN Christèle Comptable				12, Av Clément Massier 06220 GOLFE JUAN				
4	Mme GAY Rehanna Leader				851, Chemin des Campelières 06250 MOUGINS				
5	Mme MIGLIORE Sandra Assistant Manager				27, Chemin Chateau Folie 06130 GRASSE				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❶)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❷)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	38 006			38 006				38 006	
2	20 100			20 100				20 100	
3	28 250			28 250				28 250	
4	18 840			18 840				18 840	
5	21 892			21 892				21 892	
6									
7									
8									
9									
10									
**	127 088			127 088				127 088	

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		428
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		292
Total		721

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2017.. (total col. 9 + total col. 10) 10	127 809	- de l'exercice . 2017.. 10	114 597
- de l'exercice précédent 10	118 480	- de l'exercice précédent 10	84 489
Nom et qualité du signataire		À Antibes, le 09/04/2018	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2018	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :			Néant
SAS A8 DRIVE 793806803			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	X
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	34 228		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			488 974
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			
III - CAS PARTICULIERS			
—CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2018)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

SAS A8 DRIVE

2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 066

79380680300011

5610C

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	80 380
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k	38 120

l **III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

42 260

m **IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

SAS A8 DRIVE

79380680300011

5610C

[illegible]

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES



1330-CVAE-SD

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination SAS A8 DRIVE
Adresse 2 7 9 3 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc
Code postal 0 6 6 0 0
Ville Antibes

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET

7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1

Période de référence

0 1 / 0 1 / 2 0 1 7 3 1 / 1 2 / 2 0 1 7

Date de cessation

WW / 2 0

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée

A2 1 385 552 case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence

A3 2 581 134 à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence du groupe

B6 à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A Antibes

DATE 09/04/2018

SIGNATURE

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise 2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600 06600		Date de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 79380680300011		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31122017		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	25 750 20 848 4 902
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
Prêts BF		BG		
Autres immobilisations financières * BH		BI		
TOTAL (II) BJ		25 750 BK	20 848	4 902
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	16 346 BM	16 346
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	177 BY	177
		Autres créances (3) BZ	32 891 CA	32 891
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	205 CE
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	593 443 CG	593 443	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	10 388 CI	10 388	
	TOTAL (III) CJ	653 450 CK	653 450	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		679 200 1A	20 848	658 352
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : †		Immobiliations :	Stocks :	Créances :

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise		SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000...)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	96 760		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	107 760	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	216 768		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	238 021		
	Dettes fiscales et sociales	DY	95 804		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régular.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	550 593		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	658 352		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	550 593			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens *	FD	1 483 502	FE		FF	1 483 502	
		services *	FG	1 097 631	FH		FI	1 097 631
			FJ	2 581 134	FK		FL	2 581 134
	Chiffres d'affaires nets *					FM		
	Production stockée *					FN		
	Production immobilisée *					FO	23 036	
	Subventions d'exploitation					FP		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FQ	2 440	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 606 610	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	678 846	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	969	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 031 721	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	45 486	
	Salaires et traitements *					FY	519 920	
	Charges sociales (10)					FZ	97 174	
	DOTALIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *			GA	5 098	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	129 455	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 508 669
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	97 941	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 338	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	3 338
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 128	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	3 128
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	210	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	98 151	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	16 456			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	16 456			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	11			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	11			
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)			HI	16 445			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			IJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	17 837			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	2 626 404			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	2 529 644			
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)			HN	96 760			
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	1 788		
			— Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	127 445		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
Régularisation provision Cvae 2016				5 157			
Allutations Soldes de tts comptes 2016				1 299			
Pénalités et amendes		11					
Challenge visite mystère				10 000			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	22 500	KE		KF	3 250	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN		LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
TOTAL IV				LQ		LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	22 500	OH		OJ	3 250	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN	CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO	LV		LW	25 750	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG		MH		MI			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK		ML		
		Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM		MN		MO		
		Matériel de transport		IV	MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW	MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY	NG		NH		NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		ØW		
Autres participations		IO	ØX		ØY		ØZ				
Autres titres immobilisés		I1	2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F		2G				
TOTAL IV		I3	NJ		NK		2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK		ØL	25 750	ØM			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Néant ☒ *

CADRE A

GABRE-A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE							Néant ☐ *	
CADRE A								
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	15 750	PF	5 098	PG		PH
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
TOTAL III		QU		QV		QW		QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	15 750	ØP	5 098	ØQ		ØR
								20 848
CADRE B								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NA1			NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NS + NT + NU		NW - NY	NZ	
CADRE C								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations						SP		SR

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A8 DRIVE		Néant ☒		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
	— d'exploitation		UE	UF		
Dont dotations et reprises — financières		UG	UH			
— exceptionnelles		UJ	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	177		177		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY	383		383		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	28 250		28 250	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 079		4 079	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	179		179		
	Charges constatées d'avance	VS	10 388		10 388		
	TOTAUX		VT	43 456	VU	43 456	VV
	RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	238 021		238 021		
Personnel et comptes rattachés		8C	46 916		46 916		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	36 462		36 462		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	12 426		12 426		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	216 768		216 768		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	550 593	VZ	550 593		
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	216 768	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice clos le : 31/12/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	96 760		
			de son conjoint				WB			
			moins part déductible *		à réintégrer :		WC			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX	XW	11		
	Amendes et pénalités		WJ	11	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)							17	17 837	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8		
			- imposées au taux de 0 %					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3* et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
							TOTAL I	WR	114 608	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
			- imposées au taux de 0 %						WH	
			- imposées au taux de 19 %						WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA			
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 series A)	L5	XF		
		Pôle de compétitivité - bms CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Zone franche urbaine TE (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		Z1	XG	34 228		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	34 228	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	80 380		XJ			
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	80 380		XO			

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS A8 DRIVE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	60 390
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AB DRIVE</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
					– Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	72 630		Dividendes	ZE	72 630				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	72 630		Report à nouveau	ZG					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	72 630		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ	2 682			
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance						YT	59 158			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	641 409			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU	33 598			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	9 833			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	287 723			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 031 721			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	14 840			
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	30 646			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	45 486			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	257 303			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	283 383			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *						ØB	490 086			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,69 %			
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP						– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA			Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL					
				Plus-values à 19 % JM		Imputations JC					
	Groupe : résultat d'ensemble JD			Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO					
				Plus-values à 19 % JP		Imputations JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH			N° SIRET de la société mère du groupe JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente 7		Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Court terme 9	Long terme 10			Plus-value taxables à 19 % (1) 11
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 9						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 10						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % 11							
			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)		

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préliminaire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238

bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Imposition répartie				
Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
au cours de					
l'exercice	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 3			
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>	N - 4			
	1 ^{er} et 1 ^{er quater} du CGI)	N - 5			
	(à préciser) au titre de :	N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

1

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

11

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	À 15 % ⁽¹⁾ ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A8 DRIVE		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: <u>SAS A8 DRIVE</u>										Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe											
Exercice ouvert le: <u>01/01/2017</u> et clos le: <u>31/12/2017</u>										Données en nombre de mois <u>1</u> <u>2</u>	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	2 581 134
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT	
TOTAL 1										OX	2 581 134
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	2 440
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE	
Subventions d'exploitation reçues										OF	
Variation positive des stocks										OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT	
TOTAL 2										OM	2 440
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										ON	756 492
Variation négative des stocks										OQ	969
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	311 106
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	129 455
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY	
TOTAL 3										OJ	1 198 022
IV- Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG	1 385 552
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										SA	1 385 552
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	
Effectifs au sens de la CVAE *										EY	
Période de référence										GY	/ /
Date de cessation										HR	/ /
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs											
Effectif moyen du personnel * :										YP	26,00
dont apprentis										YF	
dont handicapés										YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.											

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A8 DRIVE

ADRESSE (voie)

2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600

CODE POSTAL

06600

VILLE

Antibes

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

AZRIA

Prénom(s)

Franck

Nom marital

% de détention

100,00

Nb de parts ou actions

100

Naissance:

Date

12/09/1960

N° Département

99

Commune

Tunis

Pays

Adresse :

N°

40

Voie

AVENUE DES CACTUS

Code Postal

06160

Commune

JUAN LES PINS

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance:

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

7 9 3 8 0 6 8 0 3 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A8 DRIVE

ADRESSE (voie)

2793 Chemin de saint claud Centre Galaxy - bloc A 06600

CODE POSTAL

06600

VILLE

Antibes

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAS A8 DRIVE

2793 Chemin de saint claude
Centre Galaxy - bloc A
06600
06600 Antibes

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

édité le 09/04/2018

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 09/04/2018

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	25 750	20 848	4 902	0,74	6 750	1,53
20500000 CONCESS. BREVETS LICENCES	25 750		25 750	3,91	22 500	5,09
28050000 AMORT. CONC. BREVETS LICENCES		20 848	-20 848	-3,16	-15 750	-3,55
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	25 750	20 848	4 902	0,74	6 750	1,53
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	16 346		16 346	2,48	17 316	3,92
31000000 STOCK MATIERES PREMIERES	16 346		16 346	2,48	17 316	3,92
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	177		177	0,03	188	0,04
41100007 SARL SAR	177		177	0,03	188	0,04
Autres créances						
· Fournisseurs débiteurs						
· Personnel	383		383	0,06		
42101200 SALAIRES DECEMBRE	8		8	0,00		
42500000 ACOMPTES SUR SALAIRES	375		375	0,06		
· Organismes sociaux						
· Etat, impôts sur les bénéfices	28 250		28 250	4,29	45 968	10,40
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	28 250		28 250	4,29	45 968	10,40
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 079		4 079	0,62	7 326	1,66
44566000 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET S	344		344	0,05		
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	3 735		3 735	0,57	7 326	1,66
· Autres	179		179	0,03	765	0,17
40980000 AVOIRS FOURNISSEURS A RECEVOIR	179		179	0,03	765	0,17
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	205		205	0,03		
50880000 DAT INTERETS A RECEVOIR	205		205	0,03		
Instruments de trésorerie						

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 09/04/2018

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Disponibilités	593 443		593 443	90,14	354 457	80,17
51202000 CREDIT AGRICOLE	109 964		109 964	16,70	13 820	3,13
51203100 CRESCENDO PROG					230 244	52,07
51203210 CRESCENDO 2 ANS	70 000		70 000	10,63	70 061	15,85
51203220 CRESCENDO 2 ANS 05/17	50 000		50 000	7,59		
51203230 CRESCENDO 2 ANS 06/17	30 000		30 000	4,56		
51203240 CRESCENDO 08/17	50 000		50 000	7,59		
51203241 CRESCENDO 08/17	30 000		30 000	4,56		
51203242 CRESCENDO 08/17	100 000		100 000	15,19		
51203430 CRESCENDO 17/10/17	50 000		50 000	7,59		
51203440 CRESCENDO 19/10/17	50 000		50 000	7,59		
53110000 COFFRE	20 937		20 937	3,18	14 339	3,24
53210000 REM ESPECES	9 200		9 200	1,40	10 800	2,44
53230000 VERSEMENT CB	5 431		5 431	0,82		
53240100 REMISE CRT	16 951		16 951	2,57	14 568	3,29
53240300 REMISE ANCV	960		960	0,15	624	0,14
Charges constatées d'avance	10 388		10 388	1,58	9 376	2,12
48600000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	10 388		10 388	1,58	9 376	2,12
TOTAL (II)	653 450		653 450	99,26	435 396	98,47
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	679 200	20 848	658 352	100,00	442 146	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 09/04/2018

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
--------	---	---

Capitaux propres

Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)

10131000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE

Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecart de réévaluation

Réserve légale

10610000 RESERVE LEGALE

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL (I)

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL (II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres-Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

45510100 COMPTE COURANT F.AZRIA

45580000 ASSOCIES INTERETS COURUS

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS

40810000 FOURN FACTURES NON PARVENUES

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

42820000 PERS CONGES A PAYER

42830000 PRIMES PFA

. Organismes sociaux

43110000 URSSAF

43730100 AG2R RETRAITE

43730300 AXA / ISICA PREVOYANCE

43730400 AXA MUTUELLE

43820000 ORG. SOC. CONGES A PAYER

43830000 PRIME CHARGES PFA

. Etat, impôts sur les bénéfices

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 09/04/2018

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2017		31/12/2016	
	(12 mois)		(12 mois)	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			465	0,11
44570800 TVA COLLECTEE-10%			33	0,01
44571100 TVA COLLECTEE /REFACT 20%			331	0,07
44586000 ETAT TVA S/FCT NON PARVENUES			101	0,02
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	12 426	1,89	16 105	3,64
44712000 TAXE BOISSON	625	0,09	586	0,13
44860200 TAXE PROFESSIONNELLE A PAYER	323	0,05	4 537	1,03
44861400 TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	3 333	0,51	3 189	0,72
44861500 PROV FORMATION PROFESSIONNELLE	5 940	0,90	5 683	1,29
44861600 PROV EFFORT CONSTRUCTION	2 205	0,33	2 110	0,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	550 593	83,63	358 515	81,09
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	658 352	100,00	442 146	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 09/04/2018

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
--------------------	---	---	-----------------------------------	---

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens	1 483 502		1 483 502	57,47	1 406 810	55,39	76 692	5,45
70100510 VENTE DRIVE 5.50%	64 861		64 861	2,51	51 580	2,03	13 281	25,75
70100520 VENTE DRIVE 10 %	1 087 498		1 087 498	42,13	1 097 342	43,21	-9 844	-0,89
70100610 VENTE OUT 5.50%	70 378		70 378	2,73	13 993	0,55	56 385	402,95
70100620 VENTE OUT 10 %	260 765		260 765	10,10	243 219	9,58	17 546	7,21
70310000 VENTE ANNEXE R13					676	0,03	-676	-100,00
Production vendue services	1 097 631		1 097 631	42,53	1 132 835	44,61	-35 204	-3,10
70602220 VENTE BIERES 20 %	17 990		17 990	0,70	18 892	0,74	-902	-4,76
70602400 VENTE SALLE 10 %	1 029 484		1 029 484	39,88	1 079 329	42,50	-49 845	-4,61
70620000 REFACT SALAIRES ET CHARGES	34 425		34 425	1,33	19 244	0,76	15 181	78,89
70811000 PARTICIP SAL REPAS	15 396		15 396	0,60	14 311	0,56	1 085	7,58
70850000 VENTES DECHETS EXO	337		337	0,01	341	0,01	-4	-1,16
70881000 REC INCENTIVE					718	0,03	-718	-100,00
Chiffres d'Affaires Nets	2 581 134		2 581 134	100,00	2 539 645	100,00	41 489	1,63

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			23 036	0,89	6 343	0,25	16 693	263,17
74100000 SUBVENTION FORMT TAXABLE					406	0,02	-406	-100,00
74101000 PRIME A L'EMBAUCHE SYLAE			23 036	0,89	5 938	0,23	17 098	287,94
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			2 440	0,09	2 111	0,08	329	15,59
75800000 PRODUITS DIV DE GESTION COURAN			26	0,00	8	0,00	18	225,00
75810100 ERREUR COFFRE B.RECETTE			1 114	0,04	807	0,03	307	38,04
75810200 ERREUR CAISSE R.13			139	0,01	358	0,01	-219	-61,16
75810300 ERREUR CB-CHQ-ESP BQUE			511	0,02	559	0,02	-48	-8,58
75837000 ERREUR CRT/ANCV			649	0,03	379	0,01	270	71,24
Total des produits d'exploitation (I)			2 606 610	100,99	2 548 100	100,33	58 510	2,30
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			678 846	26,30	673 982	26,54	4 864	0,72
60100100 ACHATS VIANDE SOUMISE A TAXE			217 836	8,44	212 902	8,38	4 934	2,32
60100500 ACHAT DIRECT MAT. PREMIERES			79	0,00	38	0,00	41	107,89
60100600 ACHAT PAINS			54 348	2,11	55 018	2,17	-670	-1,21
60100700 ACHAT LEGUMES			14 831	0,57	16 282	0,64	-1 451	-8,90
60110000 ACHATS NOUR BOISSONS 5.5 LOGIR			293 484	11,37	292 756	11,53	728	0,25
60110100 GAZ CO2			3 113	0,12	3 074	0,12	39	1,27
60141000 BON REPAS A PRIX REVIENT			-12 526	-0,48	-12 410	-0,48	-116	-0,92
60170000 ACHAT EMBALLAGES MAT 1ERE			77 877	3,02	76 391	3,01	1 486	1,95
60170100 PRIME MT ET MB LOGIREST FAM.4			29 805	1,15	29 930	1,18	-125	-0,41
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			969	0,04	-1 145	-0,04	2 114	184,63
60310000 VARIATION DE STOCK			969	0,04	-1 145	-0,04	2 114	184,63
Autres achats et charges externes			1 031 721	39,97	1 027 996	40,48	3 725	0,36
60611000 EAU			3 633	0,14	3 602	0,14	31	0,86
60611100 LYONNAISE VERIF. INSTAL. EAU..					627	0,02	-627	-100,00
60612000 EDF RESTO			42 910	1,68	40 618	1,60	2 292	5,84
60612001 EDF REFACT FAR			507	0,02	411	0,02	96	23,36
60612100 FOURN GAZ			3 267	0,13	4 391	0,17	-1 124	-25,59
60631000 FOURN ENTRETIENS			14 220	0,55	13 769	0,54	451	3,28
60632000 FOURN PETIT EQUIPEMENT			6 378	0,25	3 108	0,12	3 270	105,21
60632100 RETRO.FAR MATERIEL+OUTILLAGE D			1 318	0,05	2 173	0,09	-855	-39,34
60633000 FOURN PETIT MATERIEL			694	0,03	984	0,04	-290	-29,46

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 09/04/2018

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
60640100 FOURN. BUREAU RETRO FAR	1 680	948	732	77,22
60641000 FOURN.BUREAU.PAPETERIE.RESTO	2 107	1 510	597	39,54
60641100 FOURN BUREAU PAPETERIE BUREAU		293	-293	-100,00
60685000 VETEMENTS DE TRAVAIL	923	558	365	65,41
60686000 PHARMACIE	8		8	N/S
61110000 SERVICE EXR NETTOYAGE	53 210	53 210		0,00
61130000 TRANSPORT DE FONDS	5 011	4 896	115	2,35
61140000 TELESURVEILLANCE	937	1 337	-400	-29,91
61223000 CREDIT BAIL VIDEO	1 788	1 788		0,00
61310100 LOYER LOCAL ARCHIVES	1 796	1 832	-36	-1,96
61320000 LOCATIONS QUICK	632 730	626 092	6 638	1,06
61321000 LOYERS RETRO FAR	4 944	4 843	101	2,09
61321100 LOYERS RETRO FAR GARAGE	212	208	4	1,92
61351010 LOCATION RICO MPC 2050	307	302	5	1,66
61351200 RETRO FAR OPEL ASTRA		521	-521	-100,00
61351300 LOCATION MELITA	975		975	N/S
61352000 LOCATION MUSIQUE	216	216		0,00
61450100 CHARGES COPROPRIETES LOCAL ARC	228	228		0,00
61550100 ENTRETIEN PLANTES	7 172	7 050	122	1,73
61550400 ENTRETIEN CLIMAT CHAUFFAGE	2 559	2 679	-120	-4,47
61550500 ENTRETIEN HORS CONTRAT	1 598		1 598	N/S
61550600 ENTRETIEN SANITAIRE TAPIS	775	754	21	2,79
61550700 ENTRETIEN DERATIS DESINFECT	579	449	130	28,95
61551200 ENTRETIEN VEHICULE RETRO FAR	1 517	876	641	73,17
61552000 ENTRETIEN DU MATERIEL	4 896	6 992	-2 096	-29,97
61552100 ENT CAISSE INFORMATIQUE	12 691	12 109	582	4,81
61552110 MAINT.INFO RETRO FAR	2 363	2 805	-442	-15,75
61552130 MAINTENANCE ACRELC	1 191	1 561	-370	-23,69
61552230 ENT.MAINTENANCE INFOWAY	902	927	-25	-2,69
61552300 ENTRETIEN TECHNIVAP	2 384	1 829	555	30,34
61552500 ENTRETIEN MAT HORS CONTRAT	3 970	1 525	2 445	160,33
61552600 ENTRETIEN CAT SERV	3 941	4 160	-219	-5,25
61580000 GUIDANCE HYGIENE COBAC	835	1 084	-249	-22,96
61610000 ASSUR. RESTAURANT	3 013	3 491	-478	-13,68
61610100 ASSUR REFACT FAR	731	724	7	0,97
61651000 ASSURANCES VOITURES	436	456	-20	-4,38
62140300 PERSONNEL DETACHE LM	18 263	17 650	613	3,47
62140500 TECHNICIEN BRAQUET	4 055	8 928	-4 873	-54,57
62140700 PERSONNEL DETACHE F. BRESLAU	11 279	10 486	793	7,56
62260000 HONORAIRES CABT COMPTABLE	4 210	4 085	125	3,06
62261000 PRESTATIONS DIVERSES	645	645		0,00
62262000 HON. COM AUX COMPTES	4 978	4 884	94	1,92
62310000 PUBLICITE QUICK	113 891	112 697	1 194	1,06
62312000 PUB PANNEAUX SIGNAL	9 386	9 325	61	0,65
62315000 PUBLICITE LOCALE	8 154	13 041	-4 887	-37,46
62315100 VENTES ANNEXES KIDS	2 593	4 357	-1 764	-40,48
62317000 BONS PUBS A PRIX REVIENT	63 905	69 918	-6 013	-8,59
62317100 BP OFFERTS DIFF PX VENTE	-3 196	-3 496	300	8,58
62317200 BP DIFF PX VENTE REVIENT	-60 709	-66 422	5 713	8,60
62340100 CADEAUX AU PERSONNEL	428	727	-299	-41,12
62380000 DONS DIVERS	5	5		0,00
62510100 FRAIS DEPLCT FA	521	433	88	20,32
62510104 FRAIS DEPLCT LM	899	822	77	9,37
62510106 FRAIS DEPLCT GB	336	447	-111	-24,82
62511000 FRAIS PEAGES BILLETTERIE	998	982	16	1,63
62560000 FRAIS DE MISSION	933	429	504	117,48
62560100 FRAIS MISSIONS FRANCHISE	485	2 040	-1 555	-76,22
62570000 RECEPTIONS	292	45	247	548,89
62610000 AFFRANCHISSEMENT	540	540		0,00
62630000 TELEPHONE/TELEX	1 525	1 489	36	2,42

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 09/04/2018

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
62630100 FREE ADSL	330	330		0,00
62631000 TELEPHONE REFACT	594	579	15	2,59
62640200 QUICK ADSL	2 166	2 166		0,00
62780000 AUTRES FRAIS/PRESTATIONS DE SE	5 976	5 773	203	3,52
62780100 FRAIS BANCAIRES CA	1 713	2 080	-367	-17,63
62781000 PARTICIPATION CRT	4 971	5 077	-106	-2,08
Impôts, taxes et versements assimilés	45 486	48 479	-2 993	-6,16
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	3 333	3 189	144	4,52
63180000 TAXE/PUBLICITE	1 056	1 056		0,00
63180100 TAXE/BOISSON	7 080	7 098	-18	-0,24
63330000 IMPOTS PARTIC EMPL FORMATION C	7 324	5 742	1 582	27,55
63330100 FORMATION INTERNE		135	-135	-100,00
63340000 PART. EFFORT CONSTRUCTION	2 205	2 110	95	4,50
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	14 840	19 413	-4 573	-23,55
63512000 TAXE FONCIERE FAR	459	546	-87	-15,92
63512100 TAXE FONCIERE RESTAURANT	8 988	8 989	-1	-0,00
63512200 TAXE FONCIERE LOCAL ARCHIVES	202	202		0,00
Salaires et traitements	519 920	490 191	29 729	6,06
64111000 SALAIRES BRUT	490 086	468 922	21 164	4,51
64120000 PROVISION CONGES PAYES	11 809	4 414	7 395	167,54
64131000 RETROCESSION PRIMES SNARR	877	66	811	N/S
64140000 INDEMNITES BLANCHISSAGE	4 581	4 380	201	4,59
64140200 INDEMNITE PORTABLE	40		40	N/S
64141000 BON REPAS A PRIX DE REVIENT	12 526	12 410	116	0,93
Charges sociales	97 174	99 519	-2 345	-2,35
64511000 COT URSSAF	71 849	72 685	-836	-1,14
64520000 AXA MUTUELLE N.C	2 596	2 100	496	23,62
64530500 PREVOYANCE ISICA / AXA	875	767	108	14,08
64531000 AG2R RETRAITE N.C	26 481	25 380	1 101	4,34
64532000 AGIRC RETRAITE CADRE	2 810	2 785	25	0,90
64532200 AXA MUTUELLE CADRE	998	904	94	10,40
64541000 COT POLE EMPLOI	18 376	17 542	834	4,75
64593100 RETRO CHARGES PRIMES SNARR	416	23	393	N/S
64596000 PROVISIONS CHARGES SUR CP	4 133	1 545	2 588	167,51
64640000 COTISATIONS SYND FRANCHISE	375	625	-250	-39,99
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	2 493	3 110	-617	-19,83
64900000 CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMP	-34 228	-27 947	-6 281	-22,46
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5 098	4 500	598	13,29
68111000 DOT IMMOB. INCORPORELLES	598		598	N/S
68112000 DOTATIONS IMMOB. CORPORELLES	4 500	4 500		0,00
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	129 455	127 467	1 988	1,56
65100000 REDEVANCE DE MARQUE	126 546	125 218	1 328	1,06
65160000 DROIT AUTEUR SACEM / SPRE	899	886	13	1,47
65800000 CHARGES GESTION COURANTE	12	12		0,00
65810100 ERREUR COFFRE B.DEP	821	743	78	10,50
65810200 ERREUR CAISSE R13	189	150	39	26,00
65810300 ERREUR CB-CHQ-ESP BQUE	556	115	441	383,48
65837000 ERREUR CRT / ANCV	432	342	90	26,32
Total des charges d'exploitation (II)	2 508 669	2 470 989	37 680	1,52
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	97 941	77 111	20 830	27,01
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 09/04/2018

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés	3 338	3 699	-361	-9,75
76411000 INT COMPTE CEP	2 106	2 311	-205	-8,86
76413000 INTERETS CRESCENDO 01/2016	957	541	416	76,89
76414000 INTERETS CRESCENDO 10/2013		847	-847	-100,00
76415000 INTERETS CRESCENDO 05/17	73		73	N/S
76416000 INTERETS CRESCENDO 06/17	37		37	N/S
76416100 INTERETS CRESCENDO 50000 19/10	21		21	N/S
76416200 INTERETS CRESCENDO 50000 17/10	21		21	N/S
76417000 CRESCENDO 30000 08/17	24		24	N/S
76417100 CRESCENDO 50000 08/17	40		40	N/S
76417200 INTERETS CRES PROG 100000	59		59	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)	3 338	3 699	-361	-9,75
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	3 128	2 558	570	22,28
66150000 AGIOS DE DECOUVERT		30	-30	-100,00
66150100 INTERETS COMPTE COURANT	3 128	2 517	611	24,27
66410000 PERTES SUR VENTES AMUNDI		11	-11	-100,00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (VI)	3 128	2 558	570	22,28
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	210	1 141	-931	-81,59
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	98 151	78 252	19 899	25,43
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 456	6 237	10 219	163,84
77130000 CHALLENGE VISITE MYSTERE	10 000		10 000	N/S
77200000 PROFITS/EXERCICES ANTERIEURS	6 456	6 237	219	3,51
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	16 456	6 237	10 219	163,84
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11		11	N/S
67120000 PENALITES ET AMENDES	11		11	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	11		11	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	16 445	6 237	10 208	163,67
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	17 837	11 859	5 978	50,41
69510000 IMPOTS SUR LES SOCIETES	17 837	11 859	5 978	50,41
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 626 404	2 558 036	68 368	2,67
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 529 644	2 485 406	44 238	1,78
RÉSULTAT NET	96 760	72 630	24 130	33,22
	<i>Bénéfice</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier	1 788	1 788		0,00
61223000 CREDIT BAIL VIDEO	1 788	1 788		0,00
Dont Crédit-bail immobilier				

*Certifiées Sincères
et Véritables*

SAS A8 DRIVE

2793 Chemin de saint claude
Centre Galaxy - bloc A
06600
06600 Antibes

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

édité le 09/04/2018

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 09/04/2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 658 352,23 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 96 759,69 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/04/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général et complété par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 09/04/2018

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : 34228 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement
- et de reconstitution de leur fonds de roulement

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 09/04/2018

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 25 750 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	22 500	3 250		25 750
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL	22 500	3 250		25 750

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 20 848 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	15 750	5 098		20 848
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	15 750	5 098		20 848

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess. brevets licences	25 750	0	25 750	5 ans
TOTAL	25 750	0	25 750	

3.2 - Etat des créances = 43 456 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	43 456	43 456	
TOTAL	43 456	43 456	

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 384 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	179
Disponibilités	205
TOTAL	384

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Charges constatées d'avance = -10-388-E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 09/04/2018

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 550 593 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	216 768	216 768		
Fournisseurs	238 021	238 021		
Dettes fiscales & sociales	95 804	95 804		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	550 593	550 593		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 98 049 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	3 128
Fournisseurs	19 675
Dettes fiscales & sociales	75 246
Autres dettes	
TOTAL	98 049

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 09/04/2018

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 581 134 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	1 483 502	57,47 %
Prestations de services	1 081 899	41,92 %
Produits des activités annexes	15 733	0,61 %
TOTAL	2 581 134	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 17 837 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	97 941	15 338	82 603
Résultat financier	210	32	178
Résultat exceptionnel	16 445	2 467	13 978
Participation des salariés			
TOTAL	114 597	17 837	96 760

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 09/04/2018

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	4 820
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	4 820

ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 09/04/2018

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 384 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	179
Avoirs fournisseurs a recevoir(40980000)	179
Disponibilités :	205
Dat interets a recevoir(50880000)	205
TOTAL	384

8.2 - Charges constatées d'avance = 10 388 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d avance(48600000)	10 388
TOTAL	10 388

8.3 - Charges à payer = 98 049 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes financières diverses :	3 128
Associés interets courus(45580000)	3 128
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	19 675
Fourn factures non parvenues(40810000)	19 675
Dettes fiscales et sociales :	75 246
Pers congés à payer(42820000)	44 733
Primes pfa(42830000)	2 183
Org. soc. congés à payer(43820000)	15 657
Prime charges pfa(43830000)	873
Taxe professionnelle à payer(44860200)	323
Taxe apprentissage à payer(44861400)	3 333
Prov formation professionnelle(44861500)	5 940
Prov effort construction(44861600)	2 205
TOTAL	98 049

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 09/04/2018

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 6 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 581 134	2 539 645	2 801 108	2 976 608	1 673 905
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	119 694	88 989	144 356	203 803	161 408
c) Impôt sur les bénéfices	17 837	11 859	29 880	48 303	47 065
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	101 857	77 130	114 476	155 500	114 343
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	96 760	72 630	109 976	151 000	112 093
f) Montants des bénéfices distribués	72 630	109 976	151 000	111 093	
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 019	771	1 145	1 555	1 143
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	968	726	1 100	1 510	1 121
c) Dividende versé à chaque action	726	1 100	1 510	1 111	
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	26	24	28	28	25
b) Montant de la masse salariale	519 920	490 191	507 789	528 459	261 066
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	97 174	99 519	99 604	117 147	57 279

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

Edité le 09/04/2018

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip. <i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i> <i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic. <i>- Filiales non reprises en A:</i> <i>a) Françaises</i> <i>b) Etrangères</i> <i>- Participations non reprises en A:</i> <i>a) Françaises</i> <i>b) Etrangères</i>										

Observations complémentaires

SAS A8 DRIVE

2793 Chemin de saint claud

Centre Galaxy - bloc A

06600

06600 Antibes

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

édité le 09/04/2018

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ(Euros)

Edité le 09/04/2018

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Ventes de marchandises				
- Cout direct d'achat				
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)				
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	2 581 134	2 539 645	41 489	1,63
70100510 VENTE DRIVE 5.50%	64 861	51 580	13 281	25,75
70100520 VENTE DRIVE 10 %	1 087 498	1 097 342	-9 844	-0,89
70100610 VENTE OUT 5.50%	70 378	13 993	56 385	402,95
70100620 VENTE OUT 10 %	260 765	243 219	17 546	7,21
70310000 VENTE ANNEXE R13		676	-676	-100,00
70602220 VENTE BIERES 20 %	17 990	18 892	-902	-4,76
70602400 VENTE SALLE 10 %	1 029 484	1 079 329	-49 845	-4,81
70620000 REFACAT SALAIRES ET CHARGES	34 425	19 244	15 181	78,89
70811000 PARTICIP SAL REPAS	15 396	14 311	1 085	7,58
70850000 VENTES DECHETS EXO	337	341	-4	-1,16
70881000 REC INCENTIVE		718	-718	-100,00
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	2 581 134	2 539 645	41 489	1,63
- Matières premières et approvisionnements consommés	679 815	672 837	6 978	1,04
60100100 ACHATS VIANDE SOUMISE A TAXE	217 836	212 902	4 934	2,32
60100500 ACHAT DIRECT MAT. PREMIERES	79	38	41	107,89
60100600 ACHAT PAINS	54 348	55 018	-670	-1,21
60100700 ACHAT LEGUMES	14 831	16 282	-1 451	-8,90
60110000 ACHATS NOUR BOISSONS 5.5 LOGIR	293 484	292 756	728	0,25
60110100 GAZ CO2	3 113	3 074	39	1,27
60141000 BON REPAS A PRIX REVIENT	-12 526	-12 410	-116	-0,92
60170000 ACHAT EMBALLAGES MAT 1ERE	77 877	76 391	1 486	1,95
60170100 PRIME MT ET MB LOGIREST FAM.4	29 805	29 930	-125	-0,41
60310000 VARIATION DE STOCK	969	-1 145	2 114	184,63
- Sous traitance directe				
Marge brute sur production (II)	1 901 318	1 866 808	34 510	1,85
Taux de marge brute sur production	73,66 %	73,51 %		
Marge brute globale (I + II)	1 901 318	1 866 808	34 510	1,85
Taux de marge brute globale	73,66 %	73,51 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	1 031 721	1 027 996	3 725	0,36
60611000 EAU	3 633	3 602	31	0,86
60611100 LYONNAISE VERIF. INSTAL. EAU		627	-627	-100,00
60612000 EDF RESTO	42 910	40 618	2 292	5,64
60612001 EDF REFACT FAR	507	411	96	23,36
60612100 FOURN GAZ	3 267	4 391	-1 124	-25,59
60631000 FOURN ENTRETIENS	14 220	13 769	451	3,28
60632000 FOURN PETIT EQUIPEMENT	6 378	3 108	3 270	105,21
60632100 RETRO.FAR MATERIEL+OUTILLAGE D	1 318	2 173	-855	-39,34
60633000 FOURN PETIT MATERIEL	694	984	-290	-29,46
60640100 FOURN. BUREAU RETRO FAR	1 680	948	732	77,22
60641000 FOURN BUREAU PAPETERIE RESTO	2 107	1 510	597	39,54
60641100 FOURN BUREAU PAPETERIE BUREAU		293	-293	-100,00
60685000 VETEMENTS DE TRAVAIL	923	558	365	65,41
60686000 PHARMACIE	8		8	N/S
61110000 SERVICE EXR NETTOYAGE	53 210	53 210		0,00
61130000 TRANSPORT DE FONDS	5 011	4 896	115	2,35
61140000 TELESURVEILLANCE	937	1 337	-400	-29,91
61223000 CREDIT BAIL VIDEO	1 788	1 788		0,00
61310100 LOYER LOCAL ARCHIVES	1 796	1 832	-36	-1,96
61320000 LOCATIONS QUICK	632 730	626 092	6 638	1,06
61321000 LOYERS RETRO FAR	4 944	4 843	101	2,09
61321100 LOYERS RETRO FAR GARAGE	212	208	4	1,92
61351010 LOCATION RICO MPC 2050	307	302	5	1,66
61351200 RETRO FAR OPEL ASTRA		521	-521	-100,00
61351300 LOCATION MELITA	975		975	N/S
61352000 LOCATION MUSIQUE	216	216		0,00
61450100 CHARGES COPROPRIETES LOCAL ARC	228	228		0,00
61550100 ENTRETIEN PLANTES	7 172	7 050	122	1,73
61550400 ENTRETIEN CLIMAT CHAUFFAGE	2 559	2 679	-120	-4,47

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ(Euros)

Edité le 09/04/2018

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
61550500 ENTRETIEN HORS CONTRAT	1 598		1 598	N/S
61550600 ENTRETIEN-SANITAIRE.TAPIS	775	754	21	2,79
61550700 ENTRETIEN DERATIS DESINFECT	579	449	130	28,95
61551200 ENTRETIEN VEHICULE RETRO FAR	1 517	876	641	73,17
61552000 ENTRETIEN DU MATERIEL	4 896	6 992	-2 096	-29,97
61552100 ENT CAISSE INFORMATIQUE	12 691	12 109	582	4,81
61552110 MAINT.INFO RETRO FAR	2 363	2 805	-442	-15,75
61552130 MAINTENANCE ACRELCO	1 191	1 561	-370	-23,69
61552230 ENT.MAINTENANCE INFOWAY	902	927	-25	-2,69
61552300 ENTRETIEN TECHNIVAP	2 384	1 829	555	30,34
61552500 ENTRETIEN MAT HORS CONTRAT	3 970	1 525	2 445	160,33
61552600 ENTRETIEN CAT SERV	3 941	4 160	-219	-5,25
61580000 GUIDANCE HYGIENE COBAC	835	1 084	-249	-22,96
61610000 ASSUR. RESTAURANT	3 013	3 491	-478	-13,68
61610100 ASSUR REFACT FAR	731	724	7	0,97
61651000 ASSURANCES VOITURES	436	456	-20	-4,38
62140300 PERSONNEL DETACHE LM	18 263	17 650	613	3,47
62140500 TECHNICIEN BRAQUET	4 055	8 928	-4 873	-54,57
62140700 PERSONNEL DETACHE F. BRESLAU	11 279	10 486	793	7,56
62260000 HONORAIRES CABT COMPTABLE	4 210	4 085	125	3,06
62261000 PRESTATIONS DIVERSES	645	645	0,00	0,00
62262000 HON. COM AUX COMPTES	4 978	4 884	94	1,92
62310000 PUBLICITE QUICK	113 891	112 697	1 194	1,06
62312000 PUB PANNEAUX SIGNAL	9 386	9 325	61	0,65
62315000 PUBLICITE LOCALE	8 154	13 041	-4 887	-37,46
62315100 VENTES ANNEXES KIDS	2 593	4 357	-1 764	-40,48
62317000 BONS PUBS A PRIX REVIENT	63 905	69 918	-6 013	-8,59
62317100 BP OFFERTS DIFF PX VENTE	-3 196	-3 496	300	8,58
62317200 BP DIFF PX VENTE REVIENT	-60 709	-66 422	5 713	8,60
62340100 CADEAUX AU PERSONNEL	428	727	-299	-41,12
62380000 DONS DIVERS	5	5	0,00	0,00
62510100 FRAIS DEPLCT FA	521	433	88	20,32
62510104 FRAIS DEPLCT LM	899	822	77	9,37
62510106 FRAIS DEPLCT GB	336	447	-111	-24,82
62511000 FRAIS PEAGES BILLETTERIE	998	982	16	1,63
62560000 FRAIS DE MISSION	933	429	504	117,48
62560100 FRAIS MISSIONS FRANCHISE	485	2 040	-1 555	-76,22
62570000 RECEPTIONS	292	45	247	548,89
62610000 AFFRANCHISSEMENT	540	540	0,00	0,00
62630000 TELEPHONE/TELEX	1 525	1 489	36	2,42
62630100 FREE ADSL	330	330	0,00	0,00
62631000 TELEPHONE REFACT	594	579	15	2,59
62640200 QUICK ADSL	2 166	2 166	0,00	0,00
62780000 AUTRES FRAIS/PRESTATIONS DE SE	5 976	5 773	203	3,52
62780100 FRAIS BANCAIRES CA	1 713	2 080	-367	-17,63
62781000 PARTICIPATION CRT	4 971	5 077	-106	-2,08
Valeur ajoutée produite	869 597	838 812	30 785	3,67
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	33,69 %	33,03 %		
+ Subventions d'exploitation	23 036	6 343	16 693	263,17
74100000 SUBVENTION FORMT TAXABLE		406	-406	-100,00
74101000 PRIME A L'EMBAUCHE SYLAE	23 036	5 938	17 098	287,94
- Impôts, taxes et versements assimilés	45 486	48 479	-2 993	-6,16
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	3 333	3 189	144	4,52
63180000 TAXE/PUBLICITE	1 056	1 056	0,00	0,00
63180100 TAXE/BOISSON	7 080	7 098	-18	-0,24
63330000 IMPOTS PARTIC EMPL FORMATION C	7 324	5 742	1 582	27,55
63330100 FORMATION INTERNE		135	-135	-100,00
63340000 PART. EFFORT CONSTRUCTION	2 205	2 110	95	4,50
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	14 840	19 413	-4 573	-23,55
63512000 TAXE FONCIERE FAR	459	546	-87	-15,92
63512100 TAXE FONCIERE RESTAURANT	8 988	8 989	-1	-0,00
63512200 TAXE FONCIERE LOCAL ARCHIVES	202	202	0,00	0,00
- Salaires et traitements	519 920	490 191	29 729	6,06
64111000 SALAIRES BRUT	490 086	468 922	21 164	4,51
64120000 PROVISION CONGES PAYES	11 809	4 414	7 395	167,54
64131000 RETROCESSION PRIMES SNARR	877	66	811	N/S
64140000 INDEMNITES BLANCHISSAGE	4 581	4 380	201	4,59
64140200 INDEMNITE PORTABLE	40		40	N/S
64141000 BON REPAS A PRIX DE REVIENT	12 526	12 410	116	0,93
- Charges sociales	97 174	99 519	-2 345	-2,35
64511000 COT URSSAF	71 849	72 685	-836	-1,14
64520000 AXA MUTUELLE N.C	2 596	2 100	496	23,62
64530500 PREVOYANCE ISICA / AXA	875	767	108	14,08

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ(Euros)

Edité le 09/04/2018

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
64531000 AG2R RETRAITE N.C	26 481	25 380	1 101	4,34
64532000 AGIRC RETRAITE CADRE	2 810	2 785	25	0,90
64532200 AXA MUTUELLE CADRE	998	904	94	10,40
64541000 COT POLE EMPLOI	18 376	17 542	834	4,75
64593100 RETRO CHARGES PRIMES SNARR	416	23	393	N/S
64596000 PROVISIONS CHARGES SUR CP	4 133	1 545	2 588	167,51
64640000 COTISATIONS SYND FRANCHISE	375	625	-250	-39,99
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	2 493	3 110	-617	-19,83
64900000 CREDIT IMPOT COMPETITIVITE EMP	-34 228	-27 947	-6 281	-22,46
Excédent brut d'exploitation	230 054	206 967	23 087	11,15
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	8,91 %	8,15 %		
+ Reprises sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	5 098	4 500	598	13,29
68111000 DOT IMMOB. INCORPORELLES	598	598	598	N/S
68112000 DOTATIONS IMMOB. CORPORELLES	4 500	4 500		0,00
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	2 440	2 111	329	15,59
75800000 PRODUITS DIV DE GESTION COURAN	26	8	18	225,00
75810100 ERREUR COFFRE B.RECETTE	1 114	807	307	38,04
75810200 ERREUR CAISSE R.13	139	358	-219	-61,16
75810300 ERREUR CB-CHQ-ESP BQUE	511	559	-48	-8,58
75837000 ERREUR CRT/ANCV	649	379	270	71,24
- Autres charges de gestion courante	129 455	127 467	1 988	1,56
65100000 REDEVANCE DE MARQUE	126 546	125 218	1 328	1,06
65160000 DROIT AUTEUR SACEM / SPRE	899	886	13	1,47
65800000 CHARGES GESTION COURANTE	12	12	0	0,00
65810100 ERREUR COFFRE B.DEP	821	743	78	10,50
65810200 ERREUR CAISSE R13	189	150	39	26,00
65810300 ERREUR CB-CHQ-ESP BQUE	556	115	441	383,48
65837000 ERREUR CRT / ANCV	432	342	90	26,32
+ Transfert de charges d'exploitation.				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	97 941	77 111	20 830	27,01
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	3,79 %	3,04 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	3 338	3 699	-361	-9,75
76411000 INT COMPTE CEP	2 106	2 311	-205	-8,86
76413000 INTERETS CRESCENDO 01/2016	957	541	416	76,89
76414000 INTERETS CRESCENDO 10/2013		847	-847	-100,00
76415000 INTERETS CRESCENDO 05/17	73		73	N/S
76416000 INTERETS CRESCENDO 06/17	37		37	N/S
76416100 INTERETS CRESCENDO 50000 19/10	21		21	N/S
76416200 INTERETS CRESCENDO 50000 17/10	21		21	N/S
76417000 CRESCENDO 30000 08/17	24		24	N/S
76417100 CRESCENDO 50000 08/17	40		40	N/S
76417200 INTERETS GRES-PROG.100000	59		59	N/S
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

DÉTAILLÉ(Euros)

Edité le 09/04/2018

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
- Intérêts et charges assimilées	3 128	2 558	570	22,28
66150000 AGIOS DE DECOUVERT		30	-30	-100,00
66150100 INTERETS COMPTE COURANT	3 128	2 517	611	24,27
66410000 PERTES SUR VENTES AMUNDI		11	-11	-100,00
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	98 151	78 252	19 899	25,43
Résultat courant / chiffre d'affaires	3,80 %	3,08 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 456	6 237	10 219	163,84
77130000 CHALLENGE VISITE MYSTERE	10 000		10 000	N/S
77200000 PROFITS/EXERCICES ANTERIEURS	6 456	6 237	219	3,51
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11		11	N/S
67120000 PENALITES ET AMENDES	11		11	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	16 445	6 237	10 208	163,67
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôt sur les bénéfices	17 837	11 859	5 978	50,41
69510000 IMPOTS SUR LES SOCIETES	17 837	11 859	5 978	50,41
Résultat Net Comptable	96 760	72 630	24 130	33,22
Résultat net / chiffre d'affaires	3,75 %	2,86 %		

La marge brute de notre entreprise est donc de 73,66 % au cours de l'exercice écoulé alors qu'elle avait été de 73,51 % au cours du précédent exercice. Elle traduit donc une stabilité de notre entreprise.

La marge brute d'autofinancement ou cash-flow s'est élevée à la somme de 101.858 Euros, calculée de la manière suivante :

Résultat net	96.760 Euros
Variation des provisions	0 Euro
Variation des amortissements	5.098 Euros

L'actif circulant, au sens du décret du 29 novembre 1983, a été le suivant :

ACTIF CIRCULANT (article 11 décret 29 novembre 1983)	ANNEE N (Euros)	ANNEE N-1 (Euros)	Variation
Stock & en-cours production	16.346	17.316	(970)
Avances. & acomptes versés s/ cdes.	0	0	0
Créances	33.068	54.247	(21.179)
Valeurs mobilières placement	205	0	205
Disponibilités	593.443	354.457	238.986
TOTAUX	643.062	426.020	217.042

Les dettes de notre société se sont établies au cours de l'exercice écoulé de la manière suivante :

DETTES	ANNEE N (Euros)	ANNEE N-1 (Euros)	Variation
Emprunts & dettes établis. Crédit	0	0	0
Emprunts & dettes financières diverses	216.768	118.514	98.254
Avances & acomptes reçus/cdes	0	0	0
Fournisseurs et rattachés	238.021	157.326	80.695
Dettes fiscales & sociales	95.804	82.676	13.128
TOTAUX	550.593	358.516	192.077

Les capitaux propres, au sens de la définition du décret du 29 novembre 1983, peuvent être calculés de la manière suivante :

CAPITAUX PROPRES (article 13 décret 29 novembre 1983)	ANNEE N (€uros)	ANNEE N-1 (€uros)	Variation
Capital souscrit, appelé, versé	10.000	10.000	0
Primes d'émission & assimilées	0	0	0
Ecart de réévaluation	0	0	0
Résultat en instance affectation	96.760	72.630	24.130
Subventions investissements	0	0	0
Réserves	1.000	1.000	0
Provisions pour risque	0	0	0
TOTAUX	107.760	83.630	24.130

Afin de respecter les dispositions légales, nous vous précisons les points ci-après :

- Dividendes versés au titre des trois exercices précédents (Article 243 du CGI) :
 - Mise en distribution de 111.093 €uros en 2014 au titre des bénéfices réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 attribués en totalité à Monsieur Franck AZRIA.
 - Mise en distribution de 151.000 €uros en 2015 au titre des bénéfices réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 attribués en totalité à Monsieur Franck AZRIA.
 - Mise en distribution de 109.976 €uros en 2016 au titre des bénéfices réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 attribués en totalité à Monsieur Franck AZRIA.
- Prise de participation ou de contrôle : Néant ;
- Activité des filiales et des sociétés contrôlées : Néant ;
- Régularisation des participations croisées : Néant.

II - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE (ANCIEN ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966)

Vous trouverez par ailleurs notre rapport spécial sur les conventions susceptibles d'être visées par l'article L.223-19 du Code de commerce (ancien article 50 de la Loi du 24 Juillet 1966) et de ce fait soumises à votre ratification, que nous vous demandons de bien vouloir accorder conformément au projet de résolution transmis.

III - AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice 96.760 €uros de la manière suivante :

- Mise en distribution à hauteur de 96.760 €uros.

IV – RESOLUTIONS PARTICULIERES.

Néant

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à ANTIBES

Le 7 Mai 2018

Le Président



[illegible]

TOTAUX	39 451,17	0,00	0,00	4 055,35	11 279,23	0,00	4 944,10	212,30	252,96	507,17	458,67	606,85	1 037,58	306,98	718,70	0,00	260,07
--------	-----------	------	------	----------	-----------	------	----------	--------	--------	--------	--------	--------	----------	--------	--------	------	--------

[illegible]

A8 DRIVE - FACTURATION FAR 01/01/2017 au 31/12/2017

DATES	N°	MONTANT T.T.C	RETRO NCR	CHARGES CP CHIOCHINI		TECHNICIEN MACHOU		MONTANT H.T	TVA
31/10/17	2017-10-005	416,62				347,18		347,18	69,44
30/11/17	2017-11-005	823,92				686,60		686,60	137,32
31/12/17	2017-12-003	938,42				782,02		782,02	156,40
								0,00	
								0,00	
								0,00	
								0,00	
								0,00	
								0,00	
								0,00	
								0,00	
								0,00	
								0,00	
								0,00	
								0,00	
								0,00	
								0,00	
								0,00	
TOTAUX		2 178,96	0,00	0,00	0,00	1 815,80	0,00	1 815,80	363,16

Handwritten signature

[illegible][illegible]

DATES	N°	MONTANT T.T.C	BADGE MD CAISSE	COMPTABL E	TECHNICIEN MACHOU	MONTANT H.T	TVA	verif T.T.C
31/01/17	2017-01-001	2 161,74		1 801,45		1 801,45	360,29	2 161,74
28/02/17	2017-02-001	2 032,28		1 693,57		1 693,57	338,71	2 032,28
31/03/17	2017-03-001	2 016,70		1 680,58		1 680,58	336,12	2 016,70
30/04/17	2017-04-001	2 012,64		1 677,20		1 677,20	335,44	2 012,64
31/05/17	2017-05-001	2 013,17		1 677,64		1 677,64	335,53	2 013,17
30/06/17	2017-06-001	2 293,12		1 910,93		1 910,93	382,19	2 293,12
31/07/17	2017-07-002	2 012,29		1 676,91		1 676,91	335,38	2 012,29
31/08/17	2017-08-002	2 012,69		1 677,24		1 677,24	335,45	2 012,69
30/09/17	2017-09-001	2 011,36		1 676,13		1 676,13	335,23	2 011,36
31/10/17	2017-10-001	2 012,95		1 677,46		1 677,46	335,49	2 012,95
31/10/17	2017-10-002	166,64			138,87	138,87	27,77	166,64
30/11/17	2017-11-001	2 299,86		1 916,55		1 916,55	383,31	2 299,86
30/11/17	2017-11-002	329,57			274,64	274,64	54,93	329,57
31/12/17	2017-12-001	2 012,77		1 677,31		1 677,31	335,46	2 012,77
31/12/17	2017-12-005	312,80			260,67	260,67	52,13	312,80
						0,00		
TOTALUX		25 700,58	0,00	20 742,97	674,18	21 417,15	4 283,43	25 700,58

[illegible]

ALEXBURGER- FACTURATION A A8 DRIVE 01/01/2017 AU 31/12/2017

DATES	N°	MONTANTS TTC	ANIMATION NOEL	PUB CINEMA LA STRADA	RETRO CP MILIAN	TVA	VERIF
							-
							-
							-
							-
							-
							-
							-
							-
							-
							-
							-

TOTAL		-	-	-	-	-	
-------	--	---	---	---	---	---	--

2/2

A8 DRIVE- FACTURATION A ALEXBURGER 01/01/2017 AU 31/12/2017

DATES	N°	MONTANTS TTC	ANIMATION NOEL	TECHNICIEN MACHOU	RETRO CP ROULANT	TVA	VERIF
31/10/17	2017-10-006	249,97		208,31		41,66	249,97
30/11/17	2017-11-004	494,35		411,96		82,39	494,35
30/11/17	2017-11-007	505,53			374,47	131,06	505,53

1 249,85

TOTAL		1 249,85	-	620,27	374,47	255,11	
--------------	--	----------	---	--------	--------	--------	--



[illegible][illegible]

A8 DRIVE - FACTURATION CHRISBURGER 01/01/2017 au 31/12/2017

[illegible]

CALIFORNIA - FACTURATION A8 DRIVE 01/01/2017 au 31/12/2017

DATES	N°	MONTANT T.T.C	TENUES	BARBECUE VOLLEY	TF LOCAL	CP RIGOLLI ER	LOCAL ARCHIVE S	LOCAL ARCHIVES CHARGES	MONTANT H.T	TVA
31/01/17	1701001	506,00					449,00	57,00	506,00	
30/04/17	1704001	506,00					449,00	57,00	506,00	
01/07/17	1707006	506,00					449,00	57,00	506,00	
31/07/17	2017-07-001	55,15		46,71					46,71	8,44
14/09/17	2017-09-001	1 875,42				1 875,42			1 875,42	
31/10/17	1710001	506,00					449,00	57,00	506,00	
31/10/17	1710002	201,50			201,50				201,50	
31/10/17	2017-10-003	600,92	500,77						500,77	100,15
									0,00	
TOTALUX		4 756,99	500,77	46,71	201,50	1 875,42	1 796,00	228,00		108,59

4.648,40



[illegible]

FIDEXCO FRANCE



Société fondée en 1964
Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes

19, rue Rossini 06000 NICE
Tél. 04 93 87 12 97 - Fax. 04 93 88 73 94
E-mail : contact@fidexco.fr
www.fidexco.fr
RCS Nice B 964 803 886

- SAS A8 DRIVE -

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017



FIDEXCO FRANCE



SAS A8 DRIVE

2793, chemin de Saint Claude

Centre Galaxy Bloc A

06600 ANTIBES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

A l'Assemblée Générale de la société SAS A8 DRIVE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS A8 DRIVE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

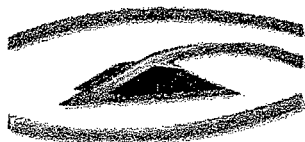
Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.





Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

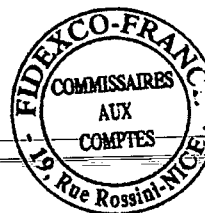
Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

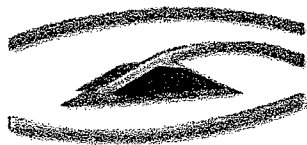
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.





Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;





- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nice, le 13 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes

FIDEXCO FRANCE SAS

Philippe MATHEU



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	25 750	20 848	4 902	0,74	6 750	1,53
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	25 750	20 848	4 902	0,74	6 750	1,53
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	16 346		16 346	2,48	17 316	3,92
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	177		177	0,03	188	0,04
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	383		383	0,06		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	28 250		28 250	4,29	45 968	10,40
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 079		4 079	0,62	7 326	1,66
. Autres	179		179	0,03	765	0,17
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	205		205	0,03		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	593 443		593 443	90,14	354 457	80,17
Charges constatées d'avance	10 388		10 388	1,58	9 376	2,12
TOTAL (II)	653 450		653 450	99,26	435 396	98,47
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	679 200	20 848	658 352	100,00	442 146	100,00



Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	96 760	72 630
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	107 760	83 630
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	216 768	118 514
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	238 021	157 326
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	46 916	35 245
. Organismes sociaux	36 462	30 861
. Etat, impôts sur les bénéfices		465
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	12 426	16 105
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	550 593	358 515
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF (I à V)	658 352	442 146

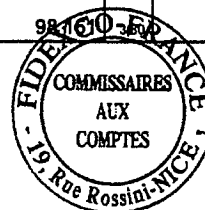


COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens	1 483 502		1 483 502	57,47	1 406 810	55,39	76 692	5,45		
Production vendue services	1 097 631		1 097 631	42,53	1 132 835	44,61	-35 204	-3,10		
Chiffres d'Affaires Nets	2 581 134		2 581 134	100,00	2 539 645	100,00	41 489	1,63		
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation			23 036	0,89	6 343	0,25	16 693	263,17		
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges										
Autres produits			2 440	0,09	2 111	0,08	329	15,59		
Total des produits d'exploitation (I)			2 606 610	100,99	2 548 100	100,33	58 510	2,30		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements			678 846	26,30	673 982	26,54	4 864	0,72		
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			969	0,04	-1 145	-0,04	2 114	184,63		
Autres achats et charges externes			1 031 721	39,97	1 027 996	40,48	3 725	0,36		
Impôts, taxes et versements assimilés			45 486	1,76	48 479	1,91	-2 993	-6,16		
Salaires et traitements			519 920	20,14	490 191	19,30	29 729	6,06		
Charges sociales			97 174	3,76	99 519	3,92	-2 345	-2,35		
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 098	0,20	4 500	0,18	598	13,29		
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			129 455	5,02	127 467	5,02	1 988	1,56		
Total des charges d'exploitation (II)			2 508 669	97,19	2 470 989	97,30	37 680	1,52		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			97 941	3,79	77 111	3,04	20 830	27,01		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés			3 338	0,13	3 699	0,15	-361	-9,75		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)			3 338	0,13	3 699	0,15	-361	-9,75		
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			3 128	0,12	2 558	0,10	570	22,28		
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			3 128	0,12	2 558	0,10	570	22,28		
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			210	0,01	1 141	0,04	-931	-81,59		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			98 151	3,80	78 252	3,08	19 899	25,43		



Mr Gérard FANTINO

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	16 456	0,64	6 237	0,25	10 219	163,84
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	16 456	0,64	6 237	0,25	10 219	163,84
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	11	0,00			11	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	11	0,00			11	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	16 445	0,64	6 237	0,25	10 208	163,67
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	17 837	0,69	11 859	0,47	5 978	50,41
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 626 404	101,75	2 558 036	100,72	68 368	2,67
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 529 644	98,01	2 485 406	97,86	44 238	1,78
RÉSULTAT NET	96 760	3,75	72 630	2,86	24 130	33,22
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	1 788	0,07	1 788	0,07		0,00
Dont Crédit-bail immobilier						



PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 658 352,23 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 96 759,69 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/04/2018 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptables général et complété par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.



2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : 34228 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement
- et de reconstitution de leur fonds de roulement



ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 09/04/2018

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 25 750 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	22 500	3 250		25 750
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL	22 500	3 250		25 750

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 20 848 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	15 750	5 098		20 848
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	15 750	5 098		20 848

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess. brevets licences	25 750	0	25 750	5 ans
TOTAL	25 750	0	25 750	

3.2 - Etat des créances = 43 456 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	43 456	43 456	
TOTAL	43 456	43 456	

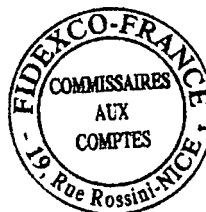
3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 384 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	179
Disponibilités	205
TOTAL	384



3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4. Charges constatées d'avance = 10 388 E**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 10 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	100,00	10 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	100,00	10 000

4.2 - Etat des dettes = 550 593 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	216 768	216 768		
Fournisseurs	238 021	238 021		
Dettes fiscales & sociales	95 804	95 804		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	550 593	550 593		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 98 049 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	3 128
Fournisseurs	19 675
Dettes fiscales & sociales	75 246
Autres dettes	
TOTAL	98 049



5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 2 581 134 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	1 483 502	57,47 %
Prestations de services	1 081 899	41,92 %
Produits des activités annexes	15 733	0,61 %
TOTAL	2 581 134	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 17 837 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	97 941	15 338	82 603
Résultat financier	210	32	178
Résultat exceptionnel	16 445	2 467	13 978
Participation des salariés			
TOTAL	114 597	17 837	96 760

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



ANNEXE

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Aux comptes annuels présentée en Euros

Edité le 09/04/2018

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	4 820
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	4 820



8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 384 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	179
Avoirs fournisseurs a recevoir(40980000)	179
Disponibilités :	205
Dat interets a recevoir(50880000)	205
TOTAL	384

8.2 - Charges constatées d'avance = 10 388 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constataees d avance(48600000)	10 388
TOTAL	10 388

8.3 - Charges à payer = 98 049 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes financières diverses :	3 128
Associés interets courus(45580000)	3 128
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	19 675
Fourn factures non parvenues(40810000)	19 675
Dettes fiscales et sociales :	75 246
Pers congés a payer(42820000)	44 733
Primes pfa(42830000)	2 183
Org. soc. congés a payer(43820000)	15 657
Prime charges pfa(43830000)	873
Taxe professionnelle a payer(44860200)	323
Taxe apprentissage a payer(44861400)	3 333
Prov formation professionnelle(44861500)	5 940
Prov effort construction(44861600)	2 205
TOTAL	98 049



RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 6 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
b) Nombre d'actions émises	100	100	100	100	100
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 581 134	2 539 645	2 801 108	2 976 608	1 673 905
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	119 694	88 989	144 356	203 803	161 408
c) Impôt sur les bénéfices	17 837	11 859	29 880	48 303	47 065
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	101 857	77 130	114 476	155 500	114 343
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	96 760	72 630	109 976	151 000	112 093
f) Montants des bénéfices distribués	72 630	109 976	151 000	111 093	
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 019	771	1 145	1 555	1 143
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	968	726	1 100	1 510	1 121
c) Dividende versé à chaque action	726	1 100	1 510	1 111	
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	26	24	28	28	25
b) Montant de la masse salariale	519 920	490 191	507 789	528 459	261 066
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	97 174	99 519	99 604	117 147	57 279

Observations complémentaires



A8 DRIVE**Société par Actions Simplifiées****Au capital de 10.000 Euros****Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
2793, Chemin de Saint Claude
06600 ANTIBES****RCS ANTIBES B 793 806 803**

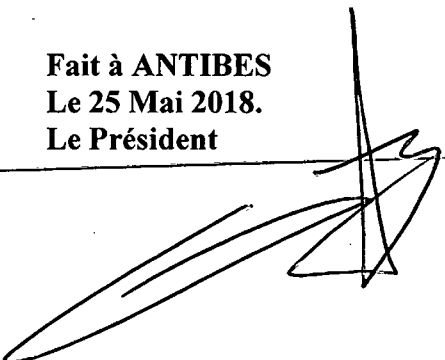
Il a été proposé la résolution suivante, concernant l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2017, lors de l'assemblée générale annuelle de la société A8 DRIVE tenue le 25 Mai 2018.

« L'associé unique constate l'existence d'un bénéfice de 96.760 Euros, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

« Mise en distribution » à concurrence de 96.760 Euros. »

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

**Fait à ANTIBES
Le 25 Mai 2018.
Le Président**



A8 DRIVE

Société par Actions Simplifiées
 Au capital de 10.000 Euros
 Siège social : Centre Galaxy – Bloc A
 2793, Chemin Saint Claude
 06600 - ANTIBES

RCS ANTIBES B 793 806 803

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



L'An Deux Mille Dix huit,
 Et le 25 Mai
 A 14 heures,

L'associé unique de la Société "A8 DRIVE", a tenu spontanément l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Etait présent ou représenté :

Monsieur Franck AZRIA
 Propriétaire de 100 actions,
 Numérotées de 1 à 100 inclus,
 ci

100 Actions

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS

COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL 100 Actions

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck AZRIA, Président associé, qui déclare accepter lesdites fonctions.

Le Président constate que l'ensemble des parts représentées est égal à 100 sur un total de 100. En conséquence, il déclare l'assemblée valablement constituée et en état de délibérer en la forme ordinaire sur l'ordre du jour qu'il rappelle :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation des résultats ;
- Quitus à la gérance ;
- Questions diverses.

Le Président rappelle qu'il s'agit là du cinquième exercice social.

Enfin le Président décide de passer au vote des résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique donne acte au président du fait que l'ensemble des formalités d'information et de convocation des associés a bien été respecté, conformément à la Loi et aux statuts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport au président, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils viennent de lui être présentés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique constate l'existence d'un bénéfice de 96.760 Euros, qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

« Mise en distribution » à concurrence de 96.760 Euros.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE

QUATRIEME RESOLUTION

Pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'associé unique donne quitus entier et définitif au président, et approuve le fait qu'aucune rémunération ne lui est versée, seule une participation aux frais de déplacement à hauteur de 485 Euros lui ayant été versée.

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE NE POUVANT PAS PRENDRE PART AU VOTE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve les facturations intervenues entre la société A8 DRIVE et les sociétés FLOBURGER, FAR, ALEXBURGER, CHRISBURGER et CALIFORNIA BURGER par application du protocole intervenu entre les six sociétés le 1^{er} Juillet 2013.

Ces facturations ont été les suivantes :

- La société FAR a facturé à la société A8 DRIVE la somme de 39.451,17 Euros TTC,
 - La société A8 DRIVE a facturé à la société FAR la somme de 1.815,80 Euros TTC,
 - La société FLOBURGER n'a rien facturé à la société A8 DRIVE,
 - La société A8 DRIVE a facturé à la société FLOBURGER la somme de 25.700,58 TTC,
-
- La société ALEXBURGER n'a rien facturé à la société A8 DRIVE,
 - La société A8 DRIVE a facturé à la société ALEXBURGER la somme de 1.249,85 Euros TTC,
 - La société CALIFORNIA BURGER a facturé à la société A8 DRIVE la somme de 4.756,99 Euros TTC,
 - La société A8 DRIVE a facturé à la société CALIFORNIA BURGER la somme de 11.877,41 Euros TTC
 - La société CHRISBURGER a facturé à la société A8 DRIVE la somme de 22.993,40 Euros TTC,
 - La société A8 DRIVE a facturé à la société CHRISBURGER la somme de 809,01 Euros TTC,

CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE AYANT LE MEME GERANT.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve la rémunération des apports en compte courant des associés au taux de 1,69 % l'an.

~~CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE NE POUVANT PAS PRENDRE PART AU VOTE.~~

SEPTIEME RESOLUTION

La rémunération du compte courant de Monsieur Franck AZRIA qui s'est élevée à la somme de 3.128,00 Euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est approuvée.

A ce propos, il est précisé que Monsieur Franck AZRIA entend opter pour le prélèvement libératoire de 18 % outre 11 % au titre de la C.S.G et du C.R.D.S qui seront payés directement par la Société.

~~CETTE RESOLUTION NE PEUT ETRE ADOPTEE, L'ASSOCIE UNIQUE NE POUVANT PRENDRE PART AU VOTE.~~



HUITIEME RESOLUTION

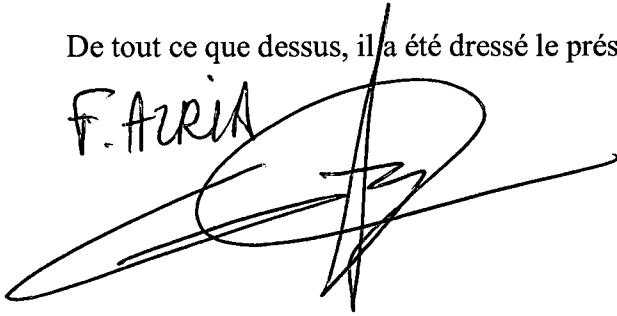
L'associé unique prend acte que les dépenses non déductibles du résultat fiscal se sont élevées à la somme de 17.848 Euros et les approuve, étant ici précisé que ce montant est constitué de l'impôt sociétés à hauteur de 17.837 Euros.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE.

La séance est levée à 11 heures, plus rien n'étant à l'ordre du jour.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

F. AURIA

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. AURIA', is written over the printed name.